

Gers : un homme mis en examen pour des faits de violences envers ses compagnes et 28 enfants

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 7 heures,
Mis à jour il y a 7 heures

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/01:49 🔊



Les faits se sont déroulés à Nogaro, dans l'ouest du département, en 2020 et 2021. *Chalabala / stock.adobe.com*

Cet homme de nationalité ivoirienne est poursuivi pour faits de viol sur son épouse, actes de torture et barbarie sur deux de ses enfants, ainsi que de faits de violence sur l'ensemble des enfants et sur ses trois concubines.

Un homme de 42 ans, qui exerçait une emprise violente sur quatre femmes, dont son épouse, et 28 enfants dans le Gers a été mis en examen à Agen et placé en détention jeudi, a appris l'AFP vendredi 8 avril auprès du parquet. Cet homme de nationalité ivoirienne est poursuivi pour faits de viol sur son épouse, actes de torture et barbarie sur deux de ses enfants, ainsi que de faits de violence sur l'ensemble des enfants et sur ses trois concubines.

Les faits se sont déroulés à Nogaro, dans l'ouest du département, en 2020 et 2021. «*Les révélations viennent de l'une des compagnes qui a fui*», a déclaré à l'AFP le vice-procureur de la République Franck Didier, précisant que l'homme avait été mis en garde à vue mardi puis placé en détention jeudi.

Trois des femmes également mises en examen

Décrivant «*un cadre de violences intrafamiliales*» fort, le vice-procureur a ajouté qu'«*ils habitaient dans une grande bâtisse, dans des conditions miséreuses*». Trois des femmes ont également été mises en examen et placées sous contrôle judiciaire pour violences volontaires sur mineurs et non dénonciation de crimes.

Le vice-procureur a expliqué s'attendre à une instruction longue «*au regard de la complexité des faits*» qui a justifié la saisie du pôle criminel d'Agen. «*Des investigations restent à faire*», a-t-il souligné à propos de l'enquête menée par la brigade de recherche de gendarmerie d'Auch.

L'homme est le père de 27 des 28 enfants, qu'il a eus avec son épouse et ses trois compagnes, un seul étant issu d'une précédente union. Trois sont désormais majeurs. Tous les mineurs ont été placés par les services sociaux.

À VOIR AUSSI - «*Quelqu'un t'a déjà fait du mal?*»: la commission inceste veut une posture «plus volontariste» pour protéger les enfants des violences sexuelles